



LANCEMENT FORMATION PRAIDA

PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE

**ACCOMPAGNER ET SOUTENIR
LES PERSONNES EN DEMANDE
D'ASILE AU QUÉBEC**



CONTEXTE & DÉMARCHE

- 2017 — Hausse importante du volume d'arrivées de personnes en demande d'asile
- 2019 — Mise en place d'activités de sensibilisation auprès des partenaires
- 2020 — Début des travaux visant la mise en place d'une programmation mensuelle
- 2022 à 2026 – Formation PRAIDA — Offre de formation mensuelle en ligne pour rejoindre un plus grand nombre de participants
 - +7 000 personnes rejointes
- 2025-2026 – Collaboration avec le CERDA pour la bonification et actualisation du contenu de la formation
- 2026 — Lancement de la nouvelle formation destinée aux professionnels et partenaires intervenant auprès des personnes en demande d'asile
 - Capsules vidéo, mode asynchrone, vignettes & quiz



OBJECTIFS DE LA FORMATION



S'INFORMER DES DONNÉES
ACTUELLES ET DES
TENDANCES EN MATIÈRE DE
DEMANDE D'ASILE



COMPRENDRE L'ACCÈS AU
SYSTÈME CANADIEN DE
PROTECTION DES
PERSONNES RÉFUGIÉES



IDENTIFIER LES ENJEUX
VÉCUS PAR LES PERSONNES
EN DEMANDE D'ASILE ET
COMPRENDRE LE PRAIDA



RENFORCER LES STRATÉGIES
D'INTERVENTION AUPRÈS
DES PERSONNES EN
DEMANDE D'ASILE



REPÈRES DE NAVIGATION

5

CAPSULES VIDÉOS

Contenu divisé en six sections, à suivre à votre rythme (suivi de la progression en haut de page)



VIGNETTES CLINIQUES ET QUIZ

Disponibles à la fin de chaque section pour tester et consolider vos connaissances.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Des hyperliens intégrés tout au long de la formation (rapports infographies, capsules vidéo...)



LISTE DES 5 CAPSULES

1

LES RÉALITÉS MIGRATOIRES DANS LE MONDE

Données et tendances actuelles

2

LE SYSTÈME DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Le système d'accès au Canada

3

LES ENJEUX VÉCUS PAR LES PERSONNES EN DEMANDE D'ASILE

Réalités individuelles et collectives

4

LES MOYENS MOBILISÉS PAR LE PRAIDA

Partage d'expériences

5

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Des stratégies d'intervention



OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Des ressources pour l'accompagnement.



MINI-TROUSSE

Accès aux services des personnes en demande d'asile au Québec

[CERDA, 2025](#)



TROUSSE (TOS)

Trousse d'orientation et sensibilisation visant à soutenir les équipes responsables du BBSP

[CERDA, 2025](#)



CARNETS

Outils pour faciliter le processus d'installation au Québec

[CERDA, 2023](#)



LE PFSI ET SES 4 TYPES DE COUVERTURE

1

COUVERTURE DE BASE	
Similaire à la couverture offerte par la RAMQ. Pour tous les détails : https://bit.ly/couverture_base	
- Services offerts aux patients hospitalisés et externes. - Services des sages-femmes, jusqu'à concurrence de 3042\$. - Services des médecins. Cependant, les chirurgies pratiquées à des fins esthétiques ou religieuses, les chirurgies non urgentes et les chirurgies d'affirmation de genres ne sont pas couvertes. Quant aux chirurgies orthopédiques, elles sont limitées aux soins de courte durée ou lorsque le moment de la chirurgie affectera le développement de l'enfant. - Services de laboratoire, de diagnostic et d'ambulance. - Les frais de transport par ambulance jusqu'à concurrence de 350\$.	RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS, EN CHARGE ET PARRAINÉS En attendant l'entrée en vigueur de la RAMQ, jusqu'à un maximum de 3 mois suivant l'arrivée. DEMANDEURS D'ASILE Durant toute la durée du traitement de la demande d'asile : - Si la demande d'asile est acceptée : pour un maximum de 90 jours ou jusqu'à l'obtention de la carte RAMQ ; - Si la demande d'asile est rejetée : jusqu'à la date fixée pour le renvoi.

2

COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE	
Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires du Programme d'aide sociale. Pour tous les détails : https://bit.ly/couverture_supplementaire	
- Les soins dentaires, de façon limitée. - Les soins de la vue, de façon limitée. - Les soins à domicile et les soins de longue durée. - Services fournis par des professionnels de soins paramédicaux, y compris les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les audiologistes et les physiothérapeutes. - Appareils d'aide fonctionnels, les fournitures et les équipements médicaux.	RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT Pendant que le réfugié reçoit des prestations de soutien au revenu (Programme d'aide à la réinstallation), généralement jusqu'à concurrence de 12 mois après l'arrivée. Dans certains cas le soutien au revenu peut être prolongé jusqu'à 24 mois, auquel cas la couverture PFSI est maintenue. RÉFUGIÉS PARRAINÉS Pendant que le réfugié reçoit un soutien financier du groupe qui l'a parrainé, jusqu'à concurrence de 12 mois après l'arrivée. DEMANDEURS D'ASILE Comme pour la couverture de base.

3

ASSURANCE MÉDICAMENTS	
Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires du Programme d'aide sociale. Pour tous les détails : https://bit.ly/medicaments_ordonnance	
- Médicaments sur ordonnance et autres produits inscrits sur les formulaires du régime d'assurance médicaments de la province.	RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS ET DEMANDEURS D'ASILE Comme pour la couverture supplémentaire.

4

COUVERTURE POUR LES EXAMENS MÉDICAUX AUX FINS DE L'IMMIGRATION (EMI)	
- EMI et tests diagnostiques liés à l'EMI.	DEMANDEURS D'ASILE L'EMI doit être effectué dans les 30 jours suivant l'arrivée du demandeur d'asile avec un médecin désigné par l'IRCC.

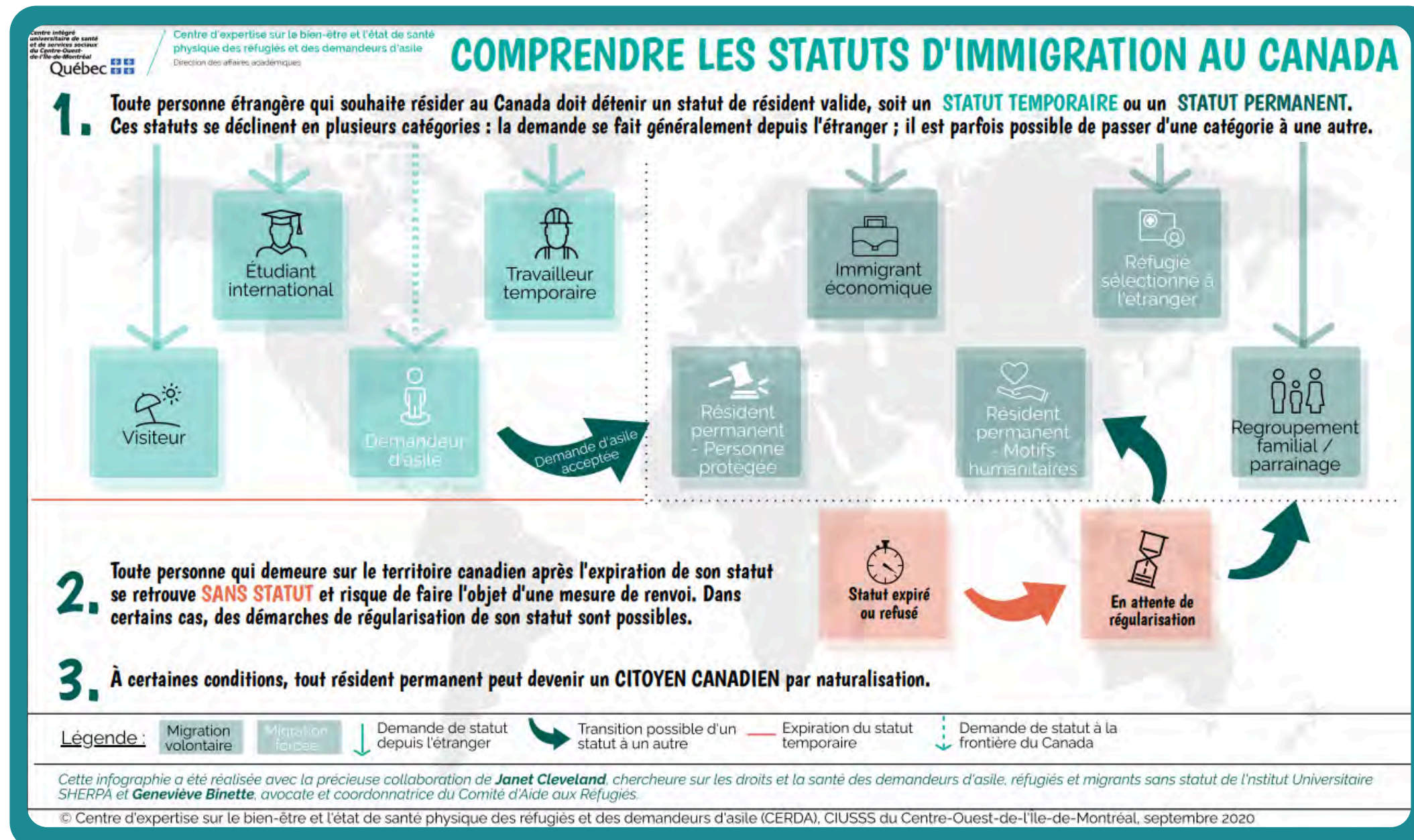
Actualisez vos connaissances



- Guide PSFI
- Quiz PFSI
- Vrai ou faux



LES STATUTS TEMPORAIRES ET LES STATUTS PERMANENTS



Voir également la section
« Statuts et parcours migratoires
des personnes réfugiées et en
demande d'asile »
de la Trousse d'orientation et de
sensibilisation (TOS).

02 QUIZ



La Convention de Genève de 1951 définit le statut de réfugié. Parmi les critères suivants, lesquels font partie des motifs reconnus de persécution?

- ☐ Race
- ☐ Religion
- ☐ Nationalité
- ☐ Appartenance à un certain groupe social
- ☐ Opinions politiques
- ☐ Situation économique précaire
- ☐ Désastre naturel

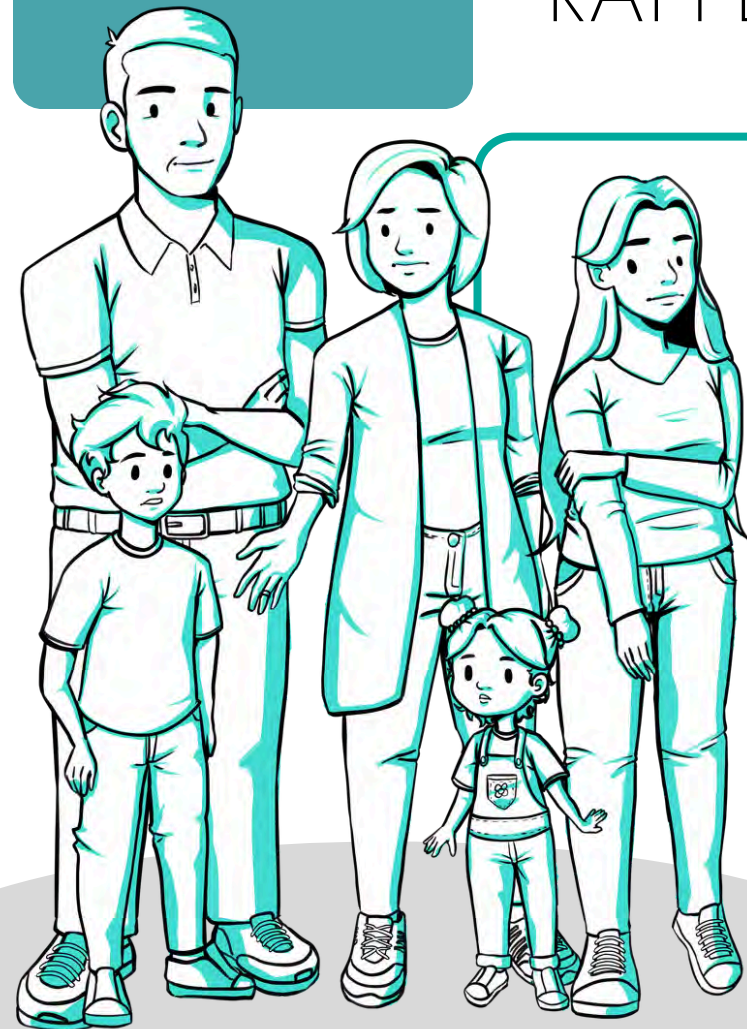


Vrai ou Faux : un demandeur d'asile a déjà le statut de réfugié.
(Réponse : Faux — il sollicite la protection mais n'a pas encore obtenu le statut.)

03

VIGNETTE CLINIQUE

RAPPEL DE L'HISTOIRE DE JUAN PABLO



Juan Pablo, diplômé en droit, travaillait pour le gouvernement municipal de Medellín, en Colombie, à la défense des droits des citoyens. À la suite de menaces et d'actes de violence liés à son travail, il a été kidnappé, puis forcé de fuir avec sa conjointe et leurs enfants.

Au début de 2021, la famille a quitté la Colombie et emprunté la **Route des Amériques**, traversant le bouchon du Darién entre la Colombie et le Panama, puis plusieurs pays d'Amérique centrale et du Nord jusqu'à la frontière canado-américaine. Ils ont franchi le chemin Roxham, au Québec, à la fin de 2022, où ils ont été **accueillis par les autorités canadiennes**.

À leur arrivée, la famille a été **hébergée dans un site temporaire à Montréal**. Depuis, elle s'est installée à **Sherbrooke**, où Juan Pablo apprend à composer avec un nouveau mode de vie, à naviguer dans les **démarches administratives** et à trouver un équilibre entre sa vie familiale et professionnelle, tout en s'impliquant du mieux possible dans sa communauté.

05

VIGNETTE CLINIQUE

Je sais qu'il y a des **nuances** en matière de droits et d'accès en fonction de la trajectoire de la demande d'asile.
Il existe un outil pour m'aider...

**ARBRE DÉCISIONNEL POUR DÉTERMINER LE STATUT DE LA PERSONNE**

Les questions de cet arbre décisionnel vous permettront de déterminer le statut de la personne avec qui vous travaillez, et ainsi de comprendre à quels services cette personne a droit.

⚠ Peu importe le statut migratoire de la personne, il y a obligation du respect des principes de confidentialité. Notamment, il est interdit légalement que les membres des ordres professionnels et que toutes les employées du réseau de la santé et des services sociaux contactent l'ASFC.

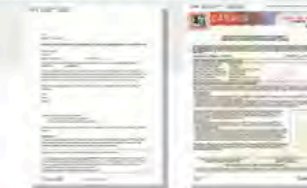
1 Êtes-vous en attente de votre entrevue de recevabilité ou de votre audience pour votre demande d'asile ?

Documents que la personne devrait avoir en sa possession :

L'Accusé de réception de la demande d'asile (papier blanc)
ou le Document d'identité du demandeur d'asile (papier brun).

OUI**NON**

Personne en demande d'asile en attente de son entrevue de recevabilité ou de son audience.

**2 Avez-vous déjà eu votre audience avec la CISR et reçu leur décision ?**

3 documents que la personne devrait avoir en sa possession :

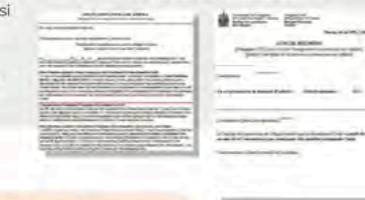
Si la personne hésite : l'audience se fait généralement sur Teams (ou en présentiel avant la pandémie), dure généralement d'une heure à quelques heures et implique la présence d'un(e) commissaire de la CISR (souvent perçue comme un(e) juge) ainsi que l'avocat(e).

Document de convocation à l'audience •
Avis de décision •
Motifs de décision de la CISR

Note : lorsque la décision n'est pas partagée le jour de l'audience, il peut y avoir un délai de quelques mois avant la réception de l'Avis et les motifs de décision. Si la personne est dans cette situation, elle a accès aux services d'une personne en demande d'asile en attente de l'audience.

OUI**NON**

Il peut s'agir d'une personne réfugiée réinstallée.
Il peut aussi s'agir d'une personne dont la demande d'asile est irrecevable.
Dans ce dernier cas, elle possède un papier brun.

**3 La décision était-elle positive ou négative ?****POSITIVE****NÉGATIVE****4a Avez-vous reçu votre résidence permanente ?**

Document que la personne devrait avoir en sa possession :
Carte de résidence permanente.

OUI**NON**

Personne dont la demande d'asile a été acceptée et qui a reçu sa résidence permanente.

Personne dont la demande d'asile a été acceptée en attente de sa résidence permanente.

4b Êtes-vous en processus de contestation de la décision ?**OUI****NON**

Personne dont la demande d'asile a été refusée en contestation de la décision.

OU

Personne en attente de sa date de déportation.
Il peut s'agir d'une personne sans statut au Canada.

⚠ Vérifier avec la personne si elle a fait sa demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ), qui est nécessaire pour faire une demande RAMQ ainsi que pour avoir accès à de nombreux services.



Pour les partenaires: 514-484-7878 ext. 64850

Pour les personnes en demande d'asile : 514-484-7878 ext. 64500

